

Ministère de la Justice / SG / DIR SG Sud / DI Toulouse

2, Impasse de Boudeville
31 047 TOULOUSE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RESTRUCTURATION DU SERVICE DU PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE
D'AGEN**

Avenue De Lattre de Tassigny
47 000 AGEN

PC 40 - NOTICE DE SÉCURITÉ

ARCHITECTES

Atelier M Architecture - mandataire

Djalil MOKRANE Architecte DPLG

Pascale Rabeau Architecte HMO NP – associée

9, rue Béranger 47000 AGEN

Tél. 06 14 17 88 21

E-mail : atelierm9@gmail.com

FLUIDES-THERMIQUE

47 WORKS INGENIERIE

257 Allée de Métalé

47310 SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS

E-mail : contact@works-ing.fr

Tél. 05 33 09 31 17

STRUCTURES

AXEPLAN

Ludovic Dubreuil Ingénieur structure

30, rue du pont Saint-Jean 24 100 BERGERAC

Tél. 05 53 57 21 73

E-mail : be@axeplan.fr

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

DATE : **AVRIL 2026**

PROJET :

Désignation : **RESTRUCTURATION DU SERVICE DU PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AGEN**

Activité(s) : BUREAUX – SALLES D'AUDIENCE

Adresse : AVENUE DE LATTRE de TASSIGNY
47 000 AGEN

Référence cadastrale : 000 BC 86 d'une surface de 5 316,00 m²

MAITRE D'OUVRAGE :

Nom : **MINISTERE DE LA JUSTICE**
SG/DIRSG/DI Toulouse
RMO : Chef du département Immobilier de Toulouse

Adresse : 2 IMPASSE BOUDEVILLE – CS 54742
31 047 TOULOUSE Cedex 1

MAITRE D'ŒUVRE :

Nom : **Atelier M architecture**
Djalil MOKRANE - architecte DPLG
9, rue Béranger 47 000 Agen

Pascale RABEAU - architecte HMO NP
9, rue Béranger 47 000 Agen

47 WORKS Ingénierie BET Fluides-SSI
257 Allée de Métalé 47 310 SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS

AXEPLAN Ingénierie structure
30, rue du pont Saint-Jean 24 100 BERGERAC

NATURE :

Ce projet vise à optimiser les espaces de travail des personnels du parquet au TGI d'Agen avec comme objectif l'accueil de nouveaux agents et magistrats.

Les travaux se font aux Rez-de-Chaussée et au R+1 dans l'aile Est de l'édifice sur la partie Parquet du Tribunal. S'agissant d'une redistribution partielle des locaux, l'opération qui se réalisera par opérations tiroir successives et niveau par niveau.

C'est une opération de redistribution des locaux par cloisonnement.

La surface à traiter au RDC est de : 567,00 m²

La surface à traiter au R+1 est de : 213,00 m²

L'entrée principale du Tribunal d'Agen se fait depuis l'Avenue De Lattre de Tassigny, au Nord, faisant face à la place Armand Fallières, la façade Est qui fait face à la maison d'arrêt d'Agen est bordée par la rue Montaigne.

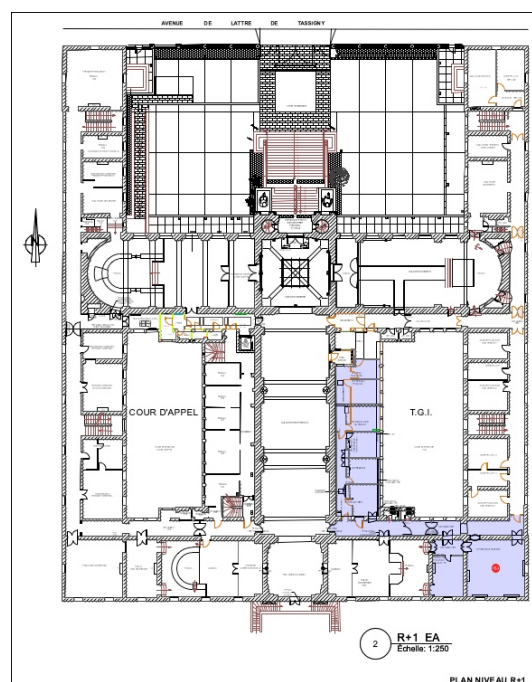
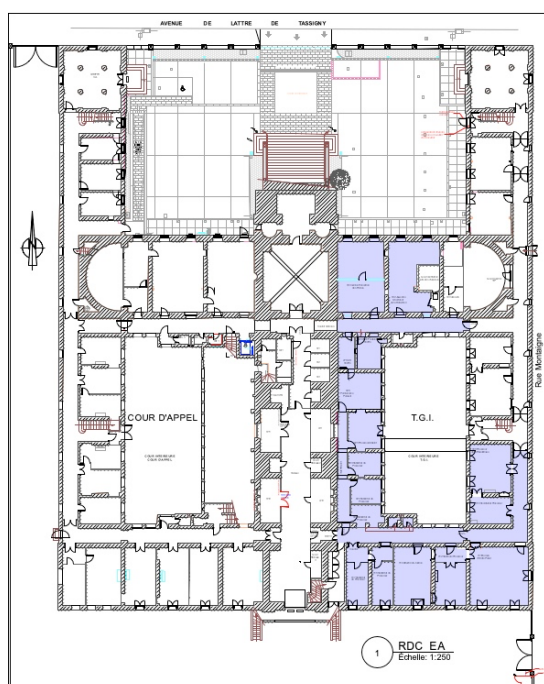
La façade Ouest en vis-à-vis lointain avec la Préfecture de Lot-et-Garonne donne sur un chemin d'accès qui relie l'avenue de Lattre de Tassigny à la rue Montaigne en passant par la façade Nord qui donne sur une partie des jardins de la Préfecture. L'ensemble du site étant situé au Sud du centre historique d'Agen.

L'édifice est à rez-de-chaussée avec un étage sous combles. C'est une construction du XIX^e siècle de style classique et de type institutionnel.

L'ensemble du tribunal est partagé en deux parties l'une à l'Est, en Tribunal de Grande Instance, en partie objet de l'étude, et l'autre, à l'Ouest, en Cour d'appel. Les deux entités étant séparées par la salle des pas perdus qui se trouve au premier étage et dont l'accès se fait par un escalier monumental depuis la cour accessible depuis l'avenue de Lattre de Tassigny.

Un sous-sol partiel existe et concerne une emprise sous la Cour d'Appel à l'Ouest et une petite partie de l'aile en retour au Nord-Est.

Les différents services s'agencent sur 2 niveaux ; les parties indiquées en violet sont l'objet de la présente étude pour la restructuration du service du Parquet du T.G.I.



RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**TYPE ET CATEGORIE PROPOSE :**

Le Palais de Justice est un établissement de types W L classé en 3^{ème} catégorie, suivant PV visite SDIS 47 n° de visite : VISITE-2025-1 concernant l'établissement n° E001-00605.

EFFECTIF DECLARATIF :**ACTUEL : 390**

- **EFFECTIF TOTAL PUBLIC:** RDC : 0 / ENTRESOL : 0 / R+1 : 300 soit 300 personnes
- **EFFECTIF TOTAL PERSONNEL:** RDC : 45 / ENTRESOL : 0 / R+1 : 45 soit 90 personnes

PROJET : 405

- **EFFECTIF TOTAL PUBLIC:** RDC : 0 / ENTRESOL : 0 / R+1 : 300 soit 300 personnes
- **EFFECTIF TOTAL PERSONNEL:** RDC : 60 / ENTRESOL : 0 / R+1 : 45 soit 105 personnes

IMPLANTATION :**-FAÇADES ACCESSIBLES :**

2 façades accessibles, 2 depuis les rues,
2 autres par les dessertes périphériques au Sud et à l'Ouest de l'établissement.

ISOLEMENT :

(Par rapport au tiers)

L'établissement est isolé des tiers en vis-à-vis par des aires libres supérieures à 8 m.

-Latéral (vis-à-vis) :

Sans Objet

-Contiguë ou superposé :

Sans Objet

Murs coupe-feu de degré : existants 1H

Plancher haut coupe-feu de degré : existants 1H

Plancher bas coupe-feu de degré : existants

-Franchissement des parois verticales : sans objet

-Portes coupe-feu de degré : toutes les portes de communication entre locaux de nature et d'usage différents seront CF 1/2

RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES :

(Préciser pour chaque rubrique la nature des matériaux).

Charpentes :

La charpente est constituée de fermes métalliques sous-tendues laissées apparentes.

Les parties de charpente non apparentes sont caissonnées par des plaques de plâtre

BA 18 pour une SF 1/2H – existant non modifié

Couvertures :

La couverture est une couverture en tuiles de terre cuite. – existant non modifié

Plafonds du projet : dans les bureaux remlaniés

Faux-plafond en plaques de plâtre BA18 sur ossature métallique CF1H

Faux-plafond dalles minérales sur ossature métallique.

Cloisons et doublages du projet : dans les bureaux remlaniés

Cloisons en plaques de plâtre BA 18 et BA 25 sur ossature métallique.

Doublage en plaques de plâtre BA 18 et 25 sur ossature métallique.

Planchers

Haut : Plancher haut du rez-de-chaussée : plancher bois composé de poutre 30/40 cm, solives et plancher bois. – existant non modifié

Entresol : Plancher hourdis béton. – existant non modifié

Bas : Dalle béton armé - existant non modifié

Murs : Maçonnerie de moellons de 60cm d'épaisseur – existant non modifié

Escaliers : De nombreux escaliers sont répartis dans l'établissement existant – non modifié dans le cadre du projet

Combles : sans objet – existant non modifié

Structures principales stables au feu : 1/2 heure – existant non modifié

LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS :

(Préciser la nature du risque)

L'établissement comprend des locaux classés à risques particuliers : Scellés, archives, chaufferie gaz, caves, archives vivantes, local centrale de traitement d'air – existant non modifié

Murs coupe-feu de degré : 1H

Porte coupe-feu ou pare-flammes de degré : 1/2H

Plafond coupe-feu de degré :

DEGAGEMENTS :

(si >50 personnes 2 issues)

Nombre de dégagements de l'établissement :

Calcul des dégagements par niveau	Effectif par niveau Projet	Effectif cumulé Projet	Dégagements réglementaires		Dégagements prévus	
			Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage	Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage
R+1	300	300	2	4	2	4
RDC	105	105	2	3	4	4

Entrée principale (côté cour) :

1 sortie 1 Unité de Passage (passage libre mini 90cm)

Dispositif d'ouverture des portes par : poignée + crémone pompier

Sortie de secours

Sans objet – non modifié par le projet

Dispositif d'ouverture des portes par : poignée + crémone pompier

PROJET :

Sans objet – non modifié par le projet

BAES PROJET :

L'éclairage de sécurité installé assure les fonctions d'évacuation et d'ambiance ou d'anti panique.

L'éclairage de sécurité est assuré par des blocs autonomes.

Ascenseur existant :

oui - ~~non~~ (1)

AMENAGEMENTS INTERIEURS :

(Classement des matériaux)

Plafonds : faux-plafond M1 sur ossature M0

Revêtements muraux : M2

Revêtements de sols : sols souples caoutchouc M4 ou parquet vitrifié M4

Revêtements flottants : sans objet

Rideaux : sans objet

Décoration en relief : sans objet

Cloisons extensibles : M3

Sièges structures – bois massif : M1

Rembourrages : sans objet

Enveloppe : sans objet

ÉVACUATIONS DES PERSONNES HANDICAPÉES dans le centre médical existant :

Les consignes de sécurité sont écrites et intègrent la prise en compte des personnes en situation de handicap.

Les serrures des portes d'accès à ces locaux sont asservies au système de sécurité incendie.

DÉSENFUMAGE: NON CONCERNÉ PAR LES TRAVAUX

(Obligation si surface >300 m2)

CHAUFFAGE :

- Le chauffage est assuré par chaufferie gaz et radiateurs à eau chaude et climatisations réversibles dans certains bureaux.
-

VENTILATION :

- Partiellement existant - *existant non modifié*

-Combustibles : gaz

Lieu de stockage : chaufferie gaz au sous-sol alimentée par fournisseur - *existant non modifié*

Mode de stockage: SO

Capacité : m3

ÉLECTRICITÉ :

L'installation électrique (courants forts, éclairage, signalisation, chauffage) sera strictement conforme aux normes en vigueur, notamment à la NFC 15-100.

Le TGBT existant sera modifié. Un coffret divisionnaire sera créé.

Un éclairage de sécurité par bloc autonome (BAES) sera prévu pour assurer l'évacuation, complété par un éclairage d'ambiance ou d'antipanique pour tout local ou hall dans lequel l'effectif du public peut atteindre 100 personnes en étage ou au rez-de-chaussée ou 50 personnes en sous-sol.

Les locaux techniques seront équipés d'un éclairage de sécurité constitué par un ou des blocs autonomes d'une part, et par un ou des blocs autonomes portables d'intervention (BAPI), d'autre part.

GRANDES CUISINES : sans objet

Puissance nominale totale des appareils de cuisson :

Emplacement du dispositif d'arrêt d'urgence:

Emplacement des ventilations

-hautes:

-basses:

-section:

MOYENS DE SECOURS ENVISAGÉS – projet (uniquement sur la partie projet) :

Existants non modifiés, voir rapport visite-2025-1/Visite périodique/PALAIS DE JUSTICE

Extincteurs : OUI (1/200m2)

Nature : à eau

Capacité : 20 litres

Nombre : suffisant, pas de remarques sur visite-2025 du SDIS,

Emplacements : voir plan

Plans de l'établissement, article MS 41,

Service de sécurité incendie par 3 SSIAP 1,

Équipement d'alarme type 1,

SSI de catégorie A (DAI) dans les circulations, les locaux à risque particulier, les comble.

Robinet d'incendie armé : la défense extérieure contre l'incendie est assurée par 2 poteaux incendie à moins de 200,00 m (Place Armand Fallières, angle rues Jeanne d'Arc et Montaigne).

Nombre : 02

Emplacements : Place Armand Fallières, angle rues Jeanne d'Arc et Montaigne

Colonne sèche : Colonne humide : Extinction automatique : oui -
non (1)

Détection automatique : **oui** Système SSI de catégorie A avec DAI dans les circulations, locaux à risques particuliers et les combles,

Bouche ou poteau d'incendie : sans objet

• Distance : m • Débit : litres/minute • Pression : Bar/cm2 • Diamètre tuyauterie d'alimentation : m/m

Réserve d'eau : sans objet

Distance : m • Volume : L • Alimentée : m3/heure • Non alimentée :

SYSTEME D'ALARME ET DETECTION :

Le bâtiment est équipé d'un équipement d'alarme Équipement d'alarme type 1 avec SSI de catégorie A (DAI) dans les circulations, les locaux à risque particulier, les combles.

Ce dernier a les fonctions suivantes :

- détection automatique d'incendie dans les circulations,
- détection automatique d'incendie des locaux à risques et combles,
- détection manuelle d'incendie au niveau des issues des circulations du projet
- alarme générale à l'ensemble du bâtiment,
- décondamnation automatique des portes d'accès des EAS en cas d'incendie.

Eléments de commande et de signalisation implanté en RDC du projet au niveau de l'accueil réception (surveillance pendant l'exploitation et l'ouverture au public du projet) et tableau répéteur d'exploitation au niveau de l'ERP tiers (RDC).

TELEPHONE : **oui** téléphone urbain - ~~non~~ (1)

VERIFICATION TECHNIQUE : le registre de sécurité est complété et mis à jour. Les consignes de sécurité sont écrites et intègrent la prise en compte des personnes en situation de handicap. -

~~Non-Envisagée~~ (1)

A AGEN

Le 09 avril 2026

Le Maître d'Ouvrage,	Le chef d'établissement,	Le Maître d'œuvre,
		